

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2026**

---

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 19 heures, le mercredi 4 mars 2026 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Daniel CABIOCH QUEMENER, Secrétaire de séance, en présence de 17 conseillers à l'ouverture de la séance.

---

### Convoqués :

MM BARS Gilles, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, BEAUCAMP Martine, BISSON Cyril, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie

Procurations : JANNIN Eric (procuration à EVEN Olivier) arrivé à 19h40

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 9 février 2026

1. Compte Financier Unique 2025 budget principal
2. Compte Financier Unique 2025 budget lotissement Liorzh An Ti
3. Affectation du résultat budget principal
4. Budget primitif 2026 budget principal
5. Budget primitif 2026 budget lotissement Liorzh An Ti
6. Fongibilité des crédits budgétaires 2026
7. Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions.
8. Vote des subventions
9. Cession du chemin rural cadastré ZY 24 au lieu-dit Kerfant
10. Leff Armor Communauté : Taux de reversement de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière sur les propriétés bâties situées sur les ZA au profit de Leff Armor Communauté
11. Affaires diverses

Sans observation , le procès verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **1/ Compte financier unique 2025 budget principal**

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame Florence LE SAINT, Maire a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles BARS, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Mr Gilles BARS, qui préside la séance, passe la parole à Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2025 de la Maire pour le budget principal de la commune.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont issus du CFU.

| SECTION        | Dépenses     | Recettes     | Excédent/Défi<br>cit reporté | Résultat de<br>clôture |
|----------------|--------------|--------------|------------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 1 481 035.21 | 1 968 249.58 | 248.27                       | 487 462.64             |
| Investissement | 1 575 462.81 | 927 024.95   | 1 599 822.88                 | 951 385.02             |
| Total          | 3 056 498.02 | 2 895 273.53 | 1 600 071.15                 | 1 438 847.66           |

Mr BARS, 1<sup>ère</sup> Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte financier unique 2025 de la Maire, pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, (*Mme La Maire s'est retirée de la salle*) le conseil municipal :

→ **Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal**

## **2/Compte financier unique 2025 budget lotissement Liorzh an Ti**

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame Florence LE SAINT, Maire a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles BARS, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Mr Gilles BARS, qui préside la séance, passe la parole à Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2025 de la Maire pour le budget annexe Lotissement Liorzh An Ti.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont issus du CFU.

| SECTION        | Dépenses   | Recettes   | Excédent/Défi<br>cit reporté | Résultat de<br>clôture |
|----------------|------------|------------|------------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 318 543.45 | 318 543.45 | 0.00                         | 0.00                   |
| Investissement | 256 432.58 | 216 177.32 | -216 177.32                  | -256 432.58            |
| Total          | 574 976.03 | 534 720.77 | -216 177.32                  | -256 432.58            |

Mr BARS, 1<sup>ère</sup> Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte financier unique 2025 de la Maire, pour le budget annexe Lotissement Liorzh An Ti.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, (**Mme La Maire s'est retirée de la salle**) le conseil municipal :

→ **Approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Lotissement Liorzh An Ti.**

### **3/Affectation du résultat budget principal**

Mme LE SAINT Florence, Maire, annonce que le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement du budget principal est de + 487 462.64 € et peut donc être affecté à la section d'investissement du budget primitif 2026.

Mme Florence LE SAINT, Maire, propose le vote, en affectation, du résultat de clôture 2025, pour 487 000 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve l'affectation de 487 000 €** du résultat de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement du BP 2026.
- **Et la reprise en excédent reporté du solde, pour 462.64 €**

### **4/Budget primitif 2026 , budget principal**

La Maire rappelle que les élus ont participé à des commissions de finances au cours desquelles ont été débattues les orientations qui ont prévalu pour l'élaboration des programmes d'investissement et soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **1 925 862.64 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **2 419 409.53 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les propositions budgétaires 2026 précitées.**

## **5/Budget primitif 2026, budget lotissement Liorzh an Ti**

Madame Florence LE SAINT, Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (*qui ont été préalablement développées*) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **361 406.30€**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **474 031.08 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les propositions budgétaires 2026 précitées.**

## **6/Fongibilité des crédits budgétaires 2026**

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, passage à la nomenclature M57, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La nomenclature comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Madame La Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et ce, pour le budget principal de la Commune et pour le budget annexe « Liorzh An Ti ».

## **7/Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions**

Madame Florence LE SAINT, Maire, propose au Conseil Municipal pour faire suite aux votes des budgets (commune et Lotissement LIORZH AN TI), et pour permettre l'avancement des projets de la commune pour l'année 2026 :

- de l'autoriser à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,

- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser La Maire à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- D'autoriser la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

## **8/Vote des subventions**

La Maire remercie les élus présents lors de la commission relative à l'attribution des subventions et donne la parole à Monsieur Stéphane MENGUY, adjoint aux finances pour présenter les propositions examinées en commission.

Il précise tout d'abord que 63 demandes de subventions ont été reçues en mairie et rappelle ensuite les conditions d'accompagnement financier de la commune pour pour :

*Les associations communales : présentation du bilan et du prévisionnel, + une fiche descriptive de la structure,*

- *Les associations sportives et culturelles extra-communales recevant des adhérents pommeritains, si leur activité n'existe pas sur le territoire, 15 €/jeune, + forfait de 100 € si déplacement pour une sélection nationale,*
- *Les demandes à caractère humanitaire ou de solidarité : prise en considération des actions ou interventions de proximité vis-à-vis de familles.*

Il ajoute que l'enveloppe portée au budget à l'article 65748 est de 38 200 € et que les attributions se chiffrent à 20 151 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions qui lui sont présentées :

| VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025                                      |  | 2026   |
|---------------------------------------------------------------------------------|--|--------|
| N°1: Associations et amicales                                                   |  |        |
| Bagad                                                                           |  | 3 000  |
| Biblio Lecture & Culture:                                                       |  | 2 750  |
| ESPLM                                                                           |  | 3 300  |
| Comité d'animation                                                              |  | 500    |
| Cercle Korriganed                                                               |  | 2 000  |
| Maxi Dance                                                                      |  | 1 500  |
| Badminton Pommeritain                                                           |  | 120    |
| Les cavaliers EAD                                                               |  | 100    |
| Amicale du Folgoat -Participation Feu d'artifice 14/07                          |  | 900    |
| Entente cynégétique Pommerit Le Vicomte / Le Merzer                             |  | 800    |
| Mammen                                                                          |  | 100    |
| Cie Volti Subito                                                                |  | 800    |
| Association Pétanque                                                            |  | 300    |
| Amicale des sapeurs pompiers PLV                                                |  | 300    |
| Les randonneurs du Pays du Leff                                                 |  | 50     |
| TOTAL 1                                                                         |  | 16 520 |
| N°2: Associations sportives et culturelles "Extra Municipales" (adhérents Pomm) |  |        |
| Atelier Studio Dance Guingamp                                                   |  | 150    |
| Trégor Goelo Athlétisme                                                         |  | 90     |
| Vélo Club Pays de Guingamp                                                      |  | 30     |
| Cirque en flotte                                                                |  | 45     |
| Association Bulle d'Eau Guingamp                                                |  | 105    |
| Club Escalade Armor Argoat Plouisy                                              |  | 30     |
| Roc'h n bloc - Pontrieux                                                        |  | 60     |
| Armor Basket Club Guingamp                                                      |  | 150    |
| Atelier Dance Pabu                                                              |  | 165    |
| Nageurs guingampais                                                             |  | 90     |
| DOJO BRO DREGUER                                                                |  | 15     |
| Amicale Laïque Ploum / Section Dance et Fitness                                 |  | 15     |
| Guingamp Volley-Ball                                                            |  | 60     |
| Twirling club Graces                                                            |  | 60     |
| Stade paimpolais                                                                |  | 15     |
| Armor GR St Brieuc                                                              |  | 15     |
| TOTAL 2                                                                         |  | 1 095  |
| N° 3: Participations diverses assimilées à des subventions                      |  |        |
| Centre Aide Alimentaire Guingamp:                                               |  | 1 956  |
| TOTAL 3                                                                         |  | 1 956  |
| N°4: Demande à caractère "soutien scolaire,Educative, accompagnement ou autres" |  |        |
| TOTAL 4                                                                         |  | 0      |
| N° 5: Demande à caractère " Solidarité, Humanitaire"                            |  |        |
| Secours catholique St Brieuc / Antenne locale                                   |  | 30     |
| Secours populaire Antenne de Guingamp                                           |  | 30     |
| Asso Protectrice des Animaux Abandonnés                                         |  | 30     |
| Les Restaurants du Cœur                                                         |  | 30     |
| Croix Rouge Française / St Brieuc                                               |  | 30     |
| Ligue contre le cancer ( 22 )                                                   |  | 30     |
| ADOT 22 (Association don organes et tissus humains)                             |  | 30     |
| Prévention Routière - Côtes d'armor                                             |  | 30     |
| Leucemie Espoir Côtes d'Armor                                                   |  | 30     |
| Rêves de Clown                                                                  |  | 30     |
| Appel Détresse Guingamp                                                         |  | 30     |
| Total 5                                                                         |  | 330    |
| N° 6 Demande à caractère divers (Culture, environnement et autres hors commune) |  |        |
| TOTAL 6                                                                         |  | 0      |
| N° 7: Autres demandes spécifiques: Secours exceptionnels ou autres              |  |        |
| Redadeg                                                                         |  | 250    |
| TOTAL 7                                                                         |  | 250    |
| TOTAL GENERAL                                                                   |  | 20 151 |

## **9/ Cession du chemin rural cadastré ZY24 au lieu-dit Kerfant**

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle qu'en séance du 7 octobre 2024, le conseil municipal avait constaté la désaffectation du chemin rural cadastré ZY 24 situé à Kerfant et décidé de lancer la procédure de cession des chemins ruraux avec enquête publique.

Elle ajoute que l'enquête publique s'est déroulée du 20 janvier au 3 février 2026.

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice a émis des conclusions favorables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, estimant que le chemin n'est plus affecté à l'usage du public, décide :

- Le déclassement et l'aliénation définitive de la parcelle cadastrée ZY 24 d'une contenance de 1 890 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Frédéric GUÉVEL, gérant de l'EARL de Kerfant
- Que l'acquisition de la parcelle se fera sur la base de 0.50€/m<sup>2</sup>, selon la délibération du 17/01/2021
- Décide de faire établir un acte en la forme administrative, la commune étant partie prenante, lors de la transaction,
- Décide de faire appel au Centre de Gestion 22 pour la mise à disposition de personnel (service droit des sols et rédaction d'actes),
- Désigne Monsieur Gilles BARS, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte, Madame la Maire étant habilitée à le recevoir et à l'authentifier en vue de sa publication par le service de la publicité foncière de Guingamp.

## **10/ Leff Armor Communauté : taux de reversement de la taxe d'aménagement et de la taxe foncières sur les propriétés bâties situées sur les ZA au profit de Leff Armor Communauté**

Madame Florence LE SAINT, rappelle que par délibérations du conseil communautaire du 3 mai 2022, le principe général suivant avait été validé :

- Reversement au profit de l'EPCI de 50 % de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune sur les zones dites « zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor Communauté » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et identifiées sur la base de la cartographie validée en 2019.
- Reversement au profit de l'EPCI de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune sur les zones dites zones d'activités communautaires définies comme tel au PLUiH en vigueur.

Ces délibérations du 3 mai 2022 et les conventions approuvées en conséquence ont été modifiées par délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2025, sans que les avenants adoptés ne portent sur les taux de reversement.

Il est désormais proposé de porter le niveau du taux de reversement de la taxe d'aménagement à 100 % au profit de Leff Armor Communauté et le niveau du taux de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 66 % au profit de Leff Armor Communauté.

Ce niveau de répartition concerne les seules nouvelles zones d'activités ou extensions de zones d'activités existantes, à aménager et à commercialiser, conformément au PLUiH en cours de révision et selon la liste ci-dessous :

- Coat & Co, le village des transitions, Lanrodec
- Extension de la ZAE de Lanrodec
- Extension de la ZAE du grand Etang, Plouha

- Extension de la ZAE de Keribot, Goudelin
- Extension de la ZAE de la Barricade, Plerneuf
- Extension de la ZAE de la mi route, Chatelaudren-Plouagat
- Extension de la Rotonde, Pommerit Le Vicomte
- Extension des Fontaines, Lanvollon
- Extension du Ponlô, Pléguien
- Extension de la ZA de Plélo (Plélo Sud 2 et ZA 4 voies)

La notion d'extension s'entend par des aménagements réalisés au-delà du périmètre des zones d'activités identifiées à la date d'adoption par Leff Armor Communauté.

Il est entendu que les conventions initiales validées par délibérations du 3 mai 2022 puis les avenants par délibération du 23 septembre 2025 continuent à s'appliquer sur les périmètres qu'elles visent, soit un reversement à hauteur de 50 % pour la taxe d'aménagement et 50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est donc proposé d'approuver les conventions de reversement de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 100 % et de 66 % sur les nouveaux périmètres mentionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de convention de reversement de 100 % de la taxe d'aménagement perçues sur les nouvelles zones ou extensions de zones d'activités communautaires
- Approuve le projet de convention de reversement de 66 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les nouvelles zones ou extensions parties de zones d'activités communautaires
- Autorise Mme La Maire à signer les conventions et tous les documents afférents à cette affaire

## **11/Affaires diverses**

### PLUiH

Madame Florence LE SAINT, Maire, informe que le PLUiH de Leff Armor Communauté a été approuvé au conseil communautaire du 3 mars 2026. Il sera exécutoire 1 mois après l'envoi en préfecture. Il a été approuvé par les PPA. Elle remercie les élus qui se sont investis durant toute l'élaboration du PLUiH dans les commissions.

### Elections municipales

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que les élections se dérouleront le 15 mars prochain. Le tableau des permanences et le diaporama du déroulement sera envoyé par mail aux élus dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

| N° de la délibération | Objet de la délibération                                                                                                                                                    | Décision                |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 2026-03-04-01         | Compte financier unique 2025 budget principal                                                                                                                               | Approuvée à l'unanimité |
| 2026-03-04-02         | Compte financier unique 2025 budget lotissement Liorzh an Ti                                                                                                                | Approuvée à l'unanimité |
| 2026-03-04-03         | Affectation du résultat budget principal                                                                                                                                    | Approuvée à l'unanimité |
| 2026-03-04-04         | Budget primitif 2026 budget principal                                                                                                                                       | Approuvé à l'unanimité  |
| 2026-03-04-05         | Budget primitif 2026 budget Lotissement Liorzh an Ti                                                                                                                        | Approuvé à l'unanimité  |
| 2026-03-04-06         | Fongibilité des crédits budgétaires 2026                                                                                                                                    | Approuvé à l'unanimité  |
| 2026-03-04-07         | Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions                                                                                     | Approuvé à l'unanimité  |
| 2026-03-04-08         | Vote des subventions                                                                                                                                                        | Approuvé à l'unanimité  |
| 2026-03-04-09         | Cession du chemin rural cadastré ZY 24 au lieu-dit Kerfant                                                                                                                  | Approuvé à l'unanimité  |
| 2026-03-04-10         | Leff Armor Communauté : taux de reversement de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière sur les propriétés bâties situées sur les ZA au profit de Leff Armor Communauté | Approuvé à l'unanimité  |